

Initiatives ministérielles

En fait, pour chaque silo-élevateur des Prairies, les localités en cause vont perdre un million de dollars de revenus. J'ai donné précédemment l'exemple de Glaslyn, en Saskatchewan, une localité de quelque 350 habitants située dans un marché de silos-éleveurs assez grand et disposant d'un excellent point de livraison.

Cette localité perdra un million de dollars après le 1^{er} août si ce projet de loi entre en vigueur. Cette localité perdra un million de dollars, la ville de North Battleford en perdra 4 millions et les régions rurales de la Saskatchewan perdront d'autres millions de dollars à cause de ce projet de loi.

Quelles en seront les répercussions sur l'avenir de ces collectivités dont le seul tort est de cultiver des céréales que des pays de partout dans le monde réclament, mais dont ils ne paient pas le fret qu'ils s'attendent à ce que nos producteurs paient tout en continuant de leur offrir leurs céréales à un prix concurrentiel?

Dans leur intervention du 27 avril 1995 devant le comité à Ottawa, les syndicats du grain des Prairies ont dit ceci: «L'interruption de l'aide gouvernementale au transport et la diminution connexe des revenus agricoles ne menacent pas seulement la vision de l'industrie canadienne, mais également sa capacité de maintenir sa position concurrentielle sur les marchés mondiaux.»

Ce sont des gens qui livrent un produit sur des marchés très concurrentiels qui nous disent clairement que le projet de loi menace cette industrie que le gouvernement nous présente comme un atout pour notre position concurrentielle et menace notre capacité de soutenir la concurrence internationale. Nous devrions écouter un peu ce que les spécialistes du domaine disent depuis des années.

Je voudrais également citer un autre témoignage entendu par le Comité des finances, qui étudie le projet de loi C-76. Le mémoire du Syndicat national des cultivateurs a conclu que les compressions prévues dans le budget fédéral, qui venaient s'ajouter à l'élimination de la subvention du Nid-de-Corbeau, auraient des répercussions sans précédent. . .

Le vice-président: Je suis désolé d'interrompre le député, mais le temps prévu pour le débat est écoulé. À moins qu'il y ait consentement unanime, nous passons à l'étude des initiatives parlementaires.

M. Boudria: Monsieur le Président, si les députés sont d'accord, je n'ai aucune objection à laisser le député terminer son intervention. Je crois qu'un député réformiste voulait aussi la parole. S'il y a consentement unanime, nous pourrions ajouter environ 10 minutes au débat, ce qui nous permettrait de terminer l'étude de l'article.

Le vice-président: Si les députés s'entendent et accordent leur consentement unanime, ils peuvent alors faire tout ce qu'ils désirent. Y a-t-il consentement unanime pour prolonger le temps?

M. Hermanson: Monsieur le Président, le Parti réformiste accepterait volontiers que le député de The Battlefords—Mea-

dow Lake termine son intervention et que l'on passe ensuite à la période des initiatives parlementaires.

[Français]

Le vice-président: Je n'ai pas entendu l'avis de l'opposition officielle sur ce point. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

Les députés accordent deux ou trois minutes au député afin qu'il termine son discours.

Des voix: D'accord.

M. Taylor: Monsieur le Président, je remercie les députés du parti ministériel et de l'opposition pour leur générosité. Je n'ai pas demandé de terminer mon discours, mais je suis très heureux de pouvoir le faire. Je regrette d'empiéter sur le temps consacré aux initiatives parlementaires car c'est une période très importante à mes yeux. Je terminerai donc très rapidement.

Lorsqu'était arrivée l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires, je citais la conclusion de l'intervention du Syndicat national des cultivateurs devant le comité. Je reprendrai donc la citation: «Les compressions annoncées dans le budget fédéral auront des répercussions sans précédent sur le secteur agricole au Canada. Ces compressions, depuis la disparition des subventions au transport jusqu'aux coupes dans les services d'inspection des aliments, augmentent le coût des facteurs de production et nuisent donc à notre compétitivité.»

Les députés se souviendront que, dans son livre rouge, le gouvernement avait promis de réduire le coût des facteurs de production des agriculteurs. Ces compressions ont fait grimper le coût de la production agricole. Par conséquent, le gouvernement n'a certainement pas tenu la promesse du livre rouge dans le domaine de l'agriculture.

La conclusion du témoignage du Syndicat national des cultivateurs se termine ainsi: «Le gouvernement canadien a fait des compressions beaucoup plus importantes que ne l'exigeait l'Accord du GATT et il a laissé les agriculteurs affronter seuls les services du Trésor de l'Union européenne et des États-Unis. Le gouvernement devrait réévaluer sa politique de désarmement unilatéral qui rend les Canadiens très vulnérables sur le marché international.»

La question est grave. Nous avons des obligations à long terme envers les collectivités des Prairies et envers l'avenir de l'agriculture canadienne sur le marché international. Nous devrions mettre ces dispositions de côté jusqu'à ce que nous ayons procédé à une étude complète et exhaustive de tout ce qui a été fait. Nous ne devrions pas aborder ce dossier dans l'optique d'équilibrer le budget de cette année seulement.

[Français]

Le vice-président: Comme il est 17 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.